



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION de prestations d'activités et de location du Kota-grill au Centre Montagnard Cap Guéry

Col de Guéry – 63240 Le Mont-Dore

## PRÉAMBULE

Les précédentes conditions générales régissent exclusivement la réservation et la vente de prestations d'activités et la location du kota-Grill, du Centre Montagnard Cap Guéry, situé à l'adresse : col de Guéry - 63240 Le Mont-Dore, réalisées par téléphone et par le site [www.capguery.com](http://www.capguery.com).

Le Centre Montagnard Cap Guéry intervient comme intermédiaire au nom des organisateurs des prestations d'activités. En conséquence, les présentes conditions générales de vente ne concernent que les prestations de vente des prestations d'activités et pas les prestations d'activités en elles-mêmes.

## PRIX ET NOMBRE DE PLACE

Nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques ou de disposition réglementaires, ils s'entendent toutes taxes comprises.

Seul le prix figurant sur votre courrier de confirmation ou bon d'échange fait foi.

En fonction des prestations, différents tarifs rentrent en vigueur : tarif unique, adulte, enfant, adulte avec ou sans matériel (location de paires de raquettes en sus...)...

Chaque animation prévoit un nombre minimum et maximum de participant, afin que la prestation puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

## PAIEMENT

La totalité du prix de la prestation est exigée dans les 2 jours qui suivent la conclusion de la réservation de prestation d'activités ou de location du kota-grill.

Le paiement peut se faire par courrier ou directement à l'accueil du Centre Montagnard Cap Guéry.



Moyens de paiements acceptés : chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, espèces, chèque vacances, carte bancaire.

Attention : il est impératif de joindre avec votre règlement votre nom, la date de réservation ainsi que le type de réservation (location kota-grill, initiation pêche, cours ESF...).

## CONFIRMATION DE LA COMMANDE

En cas de pré-réservation en ligne sur le site internet [www.capguery.com](http://www.capguery.com) et par téléphone, toute réservation ne sera effective auprès du Centre Montagnard Cap Guéry qu'après réception du règlement de cette prestation par le Centre Montagnard Cap Guéry.

Si la veille de l'animation, à l'heure de fermeture du Centre Montagnard Cap Guéry le règlement n'a pas été perçu, la pré-réservation s'annulera et les places réservées seront alors remises en vente.

En cas de réservation à l'accueil du Centre Montagnard Cap Guéry – Col de Guéry – 63240 Le Mont Dore, le paiement doit s'effectuer au moment de cette réservation.

## VALIDATION

En cas de pré-réservation en ligne, la validation de votre réservation vaut pour acceptation des CGV dont vous déclarez avoir pris connaissance. Sauf preuve contraire les données enregistrées sur ce site constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par le Centre Montagnard Cap Guéry et ses clients.

En cas de réservation à l'accueil, la validation de votre réservation, la remise des billets et le paiement de la prestation vaut pour acceptation des CGV.

## ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d'annulation de notre part, le Centre Montagnard Cap Guéry est dans l'obligation de rembourser ses clients en intégralité et sans compensation financière. L'annulation peut intervenir jusqu'à la veille de l'animation, à l'horaire de fermeture du Centre Montagnard Cap Guéry.

En cas d'annulation de la part du client, le Centre Montagnard Cap Guéry ne procédera à aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical prouvant l'incapacité du client à pratiquer la prestation d'activité et en cas de force majeure, imprévisible et insurmontable.



En cas d'annulation liée à la météo, seuls le Centre Montagnard Cap Guéry et les professionnels encadrants sont habilités à prendre la décision d'une annulation liée à de mauvaises conditions météorologiques qui mettraient la sécurité des personnes en danger. Dans ce cas de figure, l'activité sera reportée à une date ultérieure ou le paiement remboursé au client.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de circuler avec un véhicule équipé de pneus neige et/ou de chaînes, en hiver, sur les routes de montagnes. Si les professionnels encadrants et le personnel du Centre Montagnard Cap Guéry peuvent accéder au Col de Guéry avec leur véhicule, nous considérons que le site est accessible, si une annulation de votre part intervient en raison d'une impossibilité d'accéder au site dans ce cas-ci, aucun remboursement ne sera effectué.

Aucun duplicata de billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

## RESPONSABILITÉ

Le Centre Montagnard Cap Guéry est responsable dans les termes de l'article L211-16 du Code de Tourisme, qui stipule :

" Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conduit à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite de dédommagements prévus par les conventions internationales. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. "

Le Centre Montagnard Cap Guéry ne saurait être tenu responsable du déroulement des activités qui se déroulent sous la seule responsabilité de leurs professionnels encadrants.

## RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à une prestation d'activité ou à la location du kota-grill doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent, à l'adresse suivante : Centre Montagnard Cap Guéry - Col de Guéry - 63240 Le Mont-Dore.

Les conditions générales présentes sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou compréhension sera soumis à la compétence des tribunaux compétents du ressort du Centre Montagnard Cap Guéry.



## POUR LA RÉSERVATION DU KOTA-GRILL

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'accès au Kota-grill est hélas inaccessible aux personnes à mobilités réduites sans autres moyen d'accès qu'en fauteuil.

Ce n'est pas un lieu d'hébergement.

Capacité maximum du Kota-grill : 20 personnes.

### OBJETS DE VALEUR

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans le Kota-grill et les véhicules. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vols dans l'enceinte du Centre Montagnard Cap Guéry, ainsi que sur le parking.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du Centre Montagnard Cap Guéry. En cas d'infraction au règlement intérieur, le client pourra se voir signifier sa résiliation du contrat de réservation et son exclusion du Centre Montagnard Cap Guéry.

### HORAIRES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Animations : Prévoir d'arrivée au minimum 15 minutes avant l'heure de commence de l'activité choisie.

Location du Kota-grill : remise des clés : d'octobre à mai : arrivée à partir de 14h et jusqu'à 16h au plus tard et de juin à septembre : arrivée à partir de 14h et jusqu'à 17h au plus tard et sur rendez-vous pendant les périodes de fermeture.

Départ du Kota-grill : en fin de soirée.

ARRIVÉE TARDIVE : en cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de prévenir nos services.



## CLÉS

La clef du kota-grill vous sera remise à votre arrivée.

Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que vous l'avez trouvé.

La restitution des clés se fera au Centre Montagnard sur les horaires d'ouverture de celui-ci. En dehors de ces horaires, les clés seront déposées dans la boîte réservée à cet effet.

## RÈGLEMENT D'UTILISATION DU KOTA-GRILL

- L'usage du barbecue se fait sous la responsabilité exclusive des utilisateurs
- Les parents ou accompagnateurs devront s'assurer que les enfants restent à une distance suffisante des barbecues pour éviter tout accident. Les enfants sont sous la surveillance des parents ou accompagnateurs.
- Les utilisateurs du barbecue devront respecter le matériel mis à leur disposition par le Centre Montagnard et en faire une utilisation correcte, en veillant à garantir la sécurité des biens et des personnes alentours. En cas de dégradation du matériel, ils devront supporter les frais de remise en état.
- Les utilisateurs doivent se conformer aux règles de sécurité, hygiène et salubrité. Les feux ou les braises ne devront pas être laissés sans surveillance. Les barbecues sont à utiliser uniquement avec du charbon de bois et du bois (non fourni). Il est interdit d'utiliser de l'alcool à brûler ou de l'essence comme activateur de feu.
- Il convient de ne pas asperger d'huile les aliments lors de la cuisson sous peine de brûlures.
- La personne manipulant les aliments devra porter des gants résistants à la chaleur (non fourni).
- Pendant et après l'utilisation, les parois et le socle du barbecue ne devront pas être touchés pour éviter toute brûlure.
- Les grilles pour la cuisson des aliments sont à utiliser avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas se brûler.
- Il est rappelé qu'il est interdit d'abandonner ou de jeter des papiers et déchets quelconques.
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores et les utilisateurs devront respecter la tranquillité publique.
- L'équipe du Centre Montagnard se réserve le droit de fermer l'aire de barbecue abritée pour toutes raisons de sécurité ou de tranquillité du public.

Le présent règlement sera affiché sur les lieux réglementés.